

attestation sur l'honneur
utilisation d'un moyen de transport à mobilités durables
pour les trajets domicile-travail

année civile 2021

Je soussigné(e) (Prénom NOM) :

né(e) le ____ / ____ / ____ à (ville de naissance et code postal) :

adresse postale personnelle :

composante/service d'affectation :

fonction :

adresse électronique UCA :

atteste sur l'honneur utiliser le moyen de transport à mobilités durables ci-dessous pour effectuer mes trajets domicile-travail à raison de 100 jours par an minimum :

(cochez la mention utile)

- ☐ vélo personnel (mécanique ou à assistance électrique),
☐ covoiturage (chauffeur ou passager),

à Clermont-Ferrand, le/...../2021,

(signature)

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Les agents peuvent bénéficier du « forfait mobilités durables » à condition de choisir l'un des deux moyens de transport éligibles pour se déplacer entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail pendant au moins cent jours sur une année civile.

*Le versement du « forfait mobilités durables » est **exclusif** du versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos.*

Textes de référence :

- loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;
- décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat ;
- arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat.